



BARIE **village**

SOMMAIRE

Le mot du Maire
Notre Histoire
Actualités
Rétroviseur
On déguste et on s'amuse !
La tête dans les étoiles !



Chères Bariotes, Chers Bariots,

Comme il est de tradition, le mois d'avril a vu le vote du budget communal. Malgré une année 2022 particulièrement chargée en investissement, notre excédent de fonctionnement cumulé est de 210 421,88 €. Malgré les dépenses supplémentaires dues à l'inflation, le Conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition communaux, l'État ayant relevé les bases d'imposition, la commune bénéficiera tout de même d'une augmentation de ses recettes fiscales d'environ 11 000 €.

Le budget d'investissement retrouvera l'équilibre quand nous aurons perçu

le solde des aides liées au projet de chaufferie, ce qui ne saurait tarder.

Quelques travaux sont programmés sur deux loyers de la commune à hauteur de 36 000 €, la réfection des deux derniers vitraux de l'église avec l'aide d'un généreux donateur pour un coût total de 7 700 € et la mise en place de l'adressage d'un coût prévisionnel d'environ 8 000 €.

Nous travaillons donc dans la continuité et nous sommes conscients qu'il restera toujours des choses à faire. Soyez assurés que notre motivation reste pleine et entière pour que BARIE reste une commune accueillante où il fait bon vivre.

Bien sincèrement,

**Le Maire,
Bernard PAGOT**

PROJETS MUNICIPAUX

Pétition pour la réfection de notre route départementale

Notre pétition municipale, signée et récoltée par la mairie depuis la parution de notre dernier journal local, pour exiger la réfection de notre route départementale 226 coupée à la sortie du village en direction de La Réole, a obtenu 225 signatures (quasiment une par habitant, enfants non compris).

Elle a été remise par notre maire, Bernard PAGOT, en main propre à M. Daniel BARBE, conseiller départemental en charge de notre secteur.

Celui-ci s'est engagé, au nom du conseil départemental, à ce que les travaux se fassent : au mieux en fin d'année mais plus probablement en 2024.

Chacun appréciera à sa mesure la réactivité de nos élus départementaux pour désenclaver les habitants du bout des méandres de la Garonne que sont ces Bariots râleurs mais apparemment peu influents électoralement... et trois ans de délai paraîtront à chacun suffisant pour ne pas parler de précipitation...

En tous cas, pas de primes exceptionnelles pour le surcroît de budget alloué à nos dépenses de carburant, en hausse notable !

Nettoyage de la cale de BARIE

Il est envisagé par le conseil municipal, à l'horizon 2024, de dégager la cale de BARIE du limon accumulé (environ un mètre d'épaisseur) et de la luxuriante végétation qui pousse sur ses pavés depuis de trop nombreuses années.

En effet, au vu des restaurations qui ont été effectuées à CAUDROT et à CASTETS en DORTHE, chacun comprendra la plus-value visuelle, touristique, d'agrément pour les habitants que ce nettoyage pourrait avoir pour notre village.

Sans oublier d'évoquer la nécessité de pouvoir mettre à l'eau, en cas de crue et/ou d'inondation ou simplement d'exercices en vue de... , nos superbes embarcations de secours fraîchement acquises !

La chasse aux subventions est désormais ouverte !

Mentionnons toutefois, qu'afin de ne pas laisser cette cale retrouvée se retrouver à nouveau submergée dans quelques années, qu'un entretien annuel sera alors nécessaire à envisager. Peut-être faudra-t-il pour ce faire créer une association des amis de la cale ? Nous en parlerons en temps utile.

CARNET

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS :

Henry SALOMÉ le 07/04/2023
Marie REVERS le 21/04/2023

NOUVEAUX ARRIVANTS :

Brice GRIALDI et Camille LYOEN
à Pignot Sud

SORTIE VÉLO

**Pour les personnes intéressées
pour une sortie vélo, RDV le
dimanche matin à 9h sur le parking
de l'église, merci de contacter Eric
au 06 10 98 30 40**



DANS LA FAMILLE « PETITS DÉSAGRÈMENTS »

Nous constatons depuis quelques temps une recrudescence de désagréments (rapportés en mairie) au sein de notre commune !

Faute de stérilisation (non obligatoire mais fortement conseillée !) certains quartiers se retrouvent avec une surpopulation de chats, créant ainsi des nuisances sonores et autres problèmes.

Lors de la mise à disposition des bennes de déchets verts, il y a eu des dépôts non verts ce qui risque de nous priver de ces bennes à l'avenir (dixit le Sictom).

L'été dernier, lors de l'ouverture estivale de la salle omnisports, les WC ont été bouchés à plusieurs reprises créant une gêne que vous pouvez aisément imaginer ! (pour les personnes qui s'en servent et celles qui débouchent !).

De plus, nous vous rappelons que les déjections canines sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. En effet, l'article de loi R632-1 du Code pénal et l'article de loi R541-76 du Code de l'environnement imposent aux usagers de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'une amende de seconde classe (35€).

Et pour finir, (pour cette fois-ci) des dépôts sauvages ont été constatés aux pieds des conteneurs à côté du cimetière....

Nous en appelons donc à votre civisme et à votre respect de notre environnement afin que chacun de nous, puissions vivre ensemble et en bonne entente, car comme le dit l'adage : la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres !



PORTRAIT

ERIC TAUZIN, un agriculteur dévoué

Difficile d'évoquer la culture céréalière de Barie sans parler de ceux qui la cultivent ! Alors faisons connaissance d'Eric TAUZIN. Bariot pure souche, il est né en 1961 et a passé toute son enfance au Carrouet avec sa soeur et ses parents Raymond dit « Monmon » et Jeanine.

Jeune homme, il fut apprenti dans le commerce, puis devint chauffeur livreur dans les fruits et légumes tout en commençant sa carrière d'agriculteur dans le domaine familial. En 2012, il se consacre entièrement à cette activité. Aujourd'hui, il cultive environ 120 hectares de maïs, blé, tournesol et soja et gère une petite activité de travaux agricoles.

Eric est également investi au sein du village : élu au conseil municipal depuis 2006, il fait partie de plusieurs commissions (vice-président du syndicat d'irrigation, régie d'électricité et commission des routes) pour défendre au mieux les intérêts du village.

Même si à ce jour Eric n'habite plus Barie, il reste présent et dévoué au village et ce jusqu'à la fin de son mandat ! On peut compter sur lui !

LE MAÏS

A Barie, village de culture maraîchère et céréalière, le Maïs tient une place très importante en terme de superficie.

Alors essayons de le connaître un peu mieux :

Il s'agit d'une plante tropicale qui constituait l'alimentation de base des anciennes civilisations d'Amérique Centrale et plus précisément du Mexique. Il joua un rôle déterminant dans l'histoire des Mayas et fut introduit en Europe au 16ème siècle, époque à laquelle il était appelé « blé d'Inde ».

La science développe les premiers maïs hybrides dès 1930 dans le but de combiner dans la graine l'adaptation aux conditions climatiques et la productivité. En France, le succès du maïs tient à sa facilité de culture et à son rendement.

Il est semé au printemps (Avril/Mai), la fleur mâle nommée panicule apparaît au sommet de la plante 60 à 95 jours après

le semis, les soies (sorte de cheveux) constituent les fleurs femelles et sont visibles environ 8 jours après les mâles. Fleurs mâle et femelle sont sur la même plante.

Il existe 2 grands groupes de Maïs avec un grand nombre de variétés : les Maïs comestibles ou transformés (en épis au barbecue, en conserve, en farine, en popcorn...), les Maïs pour les animaux en grain ou en fourrage (le plus cultivé en France !)

A Barie, toute la culture du Maïs est à destination des animaux.

La terre de Barie et des villages voisins est propice à cette culture par sa richesse et son humidité car le Maïs est une plante gourmande en nutriment et en eau. Le grain de Maïs est bon pour la santé : il est une excellente source de glucide et de fibres alimentaires, il a un pouvoir antioxydant et favorise la santé cardiovasculaire, il est également chargé en vitamines B1, B2, B3, B5, en phosphore, magnésium, fer, zinc, manganèse, cuivre et vitamine C ! Alors, à vos graines !

CHANGEMENT D'ADRESSES

A BARIE comme ailleurs, la loi 3DS, désormais promulguée depuis le 9 février 2022 et déjà appliquée dans plusieurs villages de notre Communauté de communes, impose à tous, quelle que soit leur taille, de procéder à une nouvelle dénomination des voies et lieux-dits.

Cette obligation, jusque-là réservée aux seules communes de plus de 2 000 habitants, est ainsi étendue à toutes les communes, le même article de loi précisant également qu'il revient à la commune de transmettre ses adresses à l'administration centrale, c'est-à-dire à la BAN (Base adresse nationale).

A terme, deux niveaux : un niveau communal, les Bases adresses locales (BAL), et un niveau national la BAN (Base adresses nationales). Il revient donc aux communes de

créer ou mettre à jour leur base d'adresses, puis de la transmettre à la BAN, ce qui est important car c'est l'administration centrale qui se chargera de « dispatcher » les bases locales aux différents opérateurs qui en ont besoin (opérateurs de téléphonie, La Poste, l'Insee, les GPS, etc.).

Cette opération va donc passer par la création de notre propre base d'adresses locale qui, grâce aux outils développés par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), est bien plus simple qu'on ne pourrait le croire : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

L'outil informatique « Mes Adresses » mis à la disposition des communes, très simple d'utilisation, sera manié par notre secrétaire

de mairie. La construction, comme il est expliqué dans le guide pédagogique très clair diffusé par l'ANCT, se fait en trois étapes : créer la BAL, en renseignant le contact de l'administrateur, puis publier cette base et enfin éditer la BAL, c'est-à-dire « ajouter, modifier des noms de voies, des numéros soit à partir de la liste des voies, soit à partir du fond de carte affiché à l'écran ». L'outil permet en effet de travailler de manière très intuitive : une carte de la commune est affichée à l'écran, où figure chaque bâtiment, avec la possibilité d'un affichage en mode carte ou en mode photographie aérienne. Il est dès lors possible ou de créer ou de modifier le nom d'une voie, de créer ou de modifier les numéros, etc.

La dénomination des voies a donc été arrêtée par le conseil municipal dernièrement suite aux propositions faites par une commission ad hoc rassemblant certains élus. La numérotation sera définie par le logiciel informatique dédié cité plus haut.

Les voies seront à terme équipées de panneaux avec le nom des voies (mis en place par la commune) et des numéros (1 par logement, distribué gratuitement pour la première numérotation) qui seront fournis aux habitants.

Vous trouverez en page ci-contre la carte de notre commune assortie des noms de voies décidées par la commission ad hoc du conseil municipal. La numérotation (distance métrique depuis le début de la voie et sa fin) et la mise en œuvre effective sont pour la fin de cette année 2023.

Chacun sera alors destinataire de sa nouvelle adresse et devra, sur le site service-public.fr (le lien sera indiqué sur le site internet de BARIE), renseigner soi-même sa nouvelle adresse : une seule et unique démarche (obligatoire pour la carte grise des véhicules, facultative pour les autres documents officiels) pour tous les services publics.

Pour les correspondants privés et marchands (banques, abonnements divers, etc.) cela relèvera de la responsabilité de chacun, au cas par cas.

Vous serez, bien entendu, tenu informé, par la mairie, de l'avancée de ce « chantier » au fur et à mesure et à l'occasion de sa mise en place définitive.

VOIES COMMUNALES	LIEUX-DITS DE LA VOIE	NOUVELLE DÉNOMINATION
VC 1 de Ronde	Le Bourg - Pignot Sud - Petit Thomas - Loubeyre Est	Chemin de Ronde
VC 2 du Carrouet au Bourdoit	Le Carrouet - Roudan - Loubeyre Ouest	Route du Bourdoit
VC 2 du Carrouet au Bourdoit	Le Carrouet (vers Bagnères)	Route du Carrouet
VC3 des Métairies de l'île	Maitairie de l'île	Chemin de la Métairie de l'île
VC 4 de la Moulière	Pignot Nord	Route de la Moulière
VC 5 du Port	Pignot Nord	Route de l'île
VC 6 du Port de Tuile à Pignot	Pignot Nord - Balans - Labissière	Route du Port de Tuile
VC 7 de Faugeroux	Navette - Bedat	Route de Faugeroux
VC 8 de Gourmon à Bagnères	Bagnères	Route de Bagnères
VC 9 de Choey	Gravaire	Chemin de la Gravière
VC 10 de Baradey ou de Bonnet	Bonnet	Chemin de Bonnet
VC 11 de la Gravière	La Gravaire	-----
VC12 de l'île	L'île	-----
RD 226	Le Bourg - Gourmon - Le Begin - Pignot Nord - Berry - Maucousinat	Route de Trempesoupe
RD 226	Petit Thomas (vers le Port)	Route de la Cale
RD 226	du Bourg vers Castets et Castillon	Route de la Bassanne
RD 226E1	Peyronnet	Route de Peyronnet



BARIE

village

GIRONDE
SUR DROPT

CASSEUIL

Loulouma

LA GARONNE

BARIE
Bourg

Bedat

de
Labissière

Navette

Balans

Maucousinat

Route de la Moulière

Route

Berry

Trempe soupe

Chemin de Ronde

Route de la Cale

Route de la

Loubeyre

Bourdoit

Le Carrouet

Route du Carrouet

Ch. de Bonnet

Bonnet

Peyronnet

Route de Peyronnet

Chemin de la Gravière

Bagnères

Route de

Bagnères

CASTETS EN DORTHE

La Bassanne

Métairie
de l'île

Chemin
de la Métairie
de l'île

BASSANNE

CASTILLON DE CASTETS





8 MAI 2023

Etait réunie ce jour-là une quinzaine de personnes pour la traditionnelle cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 au pied de notre monument aux morts, qui a été suivi d'un vin d'honneur. Un devoir de mémoire depuis 78 ans...

Merci à toutes les personnes présentes !



FESTIVAL DES SOUPES

Le samedi 4 Mars a eu lieu le festival des soupes à l'initiative des Bariolés qui a réuni une bonne soixantaine de Bariots. Quatre candidats ont relevé leur manche et proposé leur soupe aux papilles exigeantes de l'assemblée. Après un vote serré, l'heureux élu a remporté la traditionnelle louche d'or qui sera remise en jeu à la prochaine édition.

La soirée s'est poursuivie par des jeux dont les règles, disons le, n'ont pas été respectées à la lettre par des joueurs plutôt turbulents ! Rires, brouhaha et bonne humeur étaient de la partie faisant de cette soirée un moment de convivialité appréciée par tous.

Merci donc aux organisateurs pour cette soirée remportant toujours un franc succès.!



CULTURE DE L'ASPERGE

C'est une plante potagère rustique, cousine de l'oignon, du poireau et de l'ail. Elle se cultive le plus souvent en butte. La souche de l'asperge s'appelle la griffe qui au printemps produit des turions, jeunes pousses qui se développent de part et d'autre des rhizomes. Récoltée à peine sortie de terre, elle est ramassée avec une gouge qui permet de sectionner le turion à sa base.

Pour la petite histoire, longtemps, seuls, les plus fortunés pouvaient se l'offrir ; elle a inspiré et fait tourner bien des têtes : celles de François 1^{er} et du Roi Soleil qui l'exigeait à sa table en toute saison ! Le peuple devait se contenter du poireau, appelé « l'asperge du pauvre »... C'est au XIX^{ème} siècle qu'elle va se démocratiser grâce à une culture mieux maîtrisée.

Qu'elle soit blanche, verte ou violette, l'asperge est récoltée d'avril à juin.

Leur saveur subtile et leur teneur élevée en vitamines et minéraux en font un incontournable atout santé. Aussi, ne boudons pas notre plaisir, d'autant plus que notre village compte des producteurs de ce légume qui se prête à de multiples recettes aussi savoureuses que saines !



COEURS EN REOLAIS

Notre village a accueilli le 13 mai la première manifestation organisée par la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde contre la lutte des maladies cardiovasculaires. Marche, course, VTT, ateliers, animations, stands d'information, village gourmand ont réunis plus de 300 personnes autour de ce thème majeur.

A cette occasion, les Artistes de Barie ont proposé l'exposition de leurs oeuvres ainsi que la réalisation sur l'aire de jeux d'une sculpture originale, faite de bois de noisetier, d'osier et de glaise. Oeuvre d'art éphémère, vous pouvez venir la voir sur l'aire de jeux pour enfants.



LA FRAISE

Nous sommes tous familiers de ce fruit rouge incontournable des beaux jours. Mais savez-vous vraiment d'où vient la fraise ?

À l'origine, on ne trouvait des fraises qu'en Amérique et en Asie avec des plants de fraisiers sauvages. En effet, certains écrits nous dévoilent qu'à la préhistoire déjà, les hommes de Cro-Magnon cueillaient la fraise des bois à l'état sauvage.

Ce n'est qu'au Moyen-Age que la culture de la fraise commence. On la retrouve d'abord chez les nobles, dans les jardins et potagers royaux.

En Europe, grâce aux expéditions coloniales, c'est à la Renaissance que ce fruit rouge est consommé sans modération pour des plats raffinés avec de la crème ou du vin.

Concernant la France, la fraise chilienne, apportée en bateau à Plougastel en Bretagne près de Brest, est la première fraise à être cultivée.

En 1865, l'inauguration de la voie ferrée Brest-Paris marque le coup d'envoi de la fraise en France grâce au développement du réseau ferroviaire français.

Depuis le XIX^{ème} siècle, plus de 600 variétés ont fait leur apparition dans le monde. En 2020 en France, 25 700 tonnes de fraises ont été cueillies d'après l'AOP Nationale Fraises de France.

Avec plus de 600 variétés, difficile de trouver LA fraise qui nous convient. Pourtant, les français ont quand même leurs préférences. En effet, certaines variétés sont appréciées pour leur facilité de production mais aussi pour leur qualités gustatives, en voici quelques-unes :

- La Gariguette
- La Ciflorette
- La Charlotte
- La Mara des bois
- La Darselect



LES BIENFAITS DE LA FRAISE

Partout, on nous incite à manger cinq fruits et légumes par jour pour être en bonne santé.

Et bien, laissez-nous vous dire qu'en mangeant des fraises, il y a de grandes chances pour que vous soyez en excellente santé ! Bien sûr, il ne suffit pas uniquement de manger des fraises. Sachez tout de même que certains nutritionnistes s'accordent à dire que la fraise contient des bienfaits nutritionnels non négligeables :

- Riche en fibres
- Importante source d'hydratation
- Riche en antioxydants
- Des vertus anti-fatigue

Ces bienfaits sont des avantages considérables pour tous les amateurs de fraises qui peuvent en déguster à volonté pendant la période estivale !

Afin d'avoir réellement toutes les saveurs de la fraise, sa chair juteuse et gourmande, nous vous conseillons de consommer des fraises bio cultivées en France sans OGM ni pesticides !

N'ayez donc pas peur de manger des fraises ! Ce fruit d'été saura vous faire profiter de ses nombreux bienfaits pendant les périodes de fortes chaleurs. En France, on ne le néglige pas puisqu'il satisfait aussi bien les petits que les grands !

La fraise est un fruit qui a traversée les décennies et, pourtant, elle reste toujours indémodable. Chacun peut y trouver son compte grâce à ses différentes variétés qui permettent de multiplier les saveurs, les parfums et les textures de la fraise !



RECETTE

CONFITURE DE FRAISES DIVINE : LA RECETTE FACILE ET INRATABLE !

PRÉPARATION : 5 MN • CUISSON : 45 MN • REPOS : 12 H

PRÉPARATION :

1 - laver les fraises, les équeuter, les sécher sur du papier absorbant. Couper les plus grosses en morceaux. Dans un saladier, alterner couches de fruits et sucre, arroser du jus de citron. Mettre à reposer une nuit au frais.

2 - Le lendemain mettre dans une bassine sur feu vif et tenir à ébullition pendant 20 minutes.

3 - Mettre dans un saladier. Laisser refroidir et mettre au frais pour la nuit.

4 - Le dernier jour, égoutter les fruits avec un tamis. Mettre le jus récolté sur feu vif et tenir à ébullition 15 minutes.

5 - Rajouter les fraises semi-confites. Poursuivre l'ébullition pendant 15 minutes. Ecumer. Le sirop doit bien napper la cuillère en bois.

POUR FINIR

Mettre en pot immédiatement (pots ébouillantés et séchés au préalable). Remplir les pots, les fermer, les retourner jusqu'à refroidissement. Eviter la stérilisation.



INGRÉDIENTS POUR 10 PERSONNES

- 2 kg de fraises bien mures
- 2 kg de sucre cristal
- 2 citrons pressés

MINI JEUX

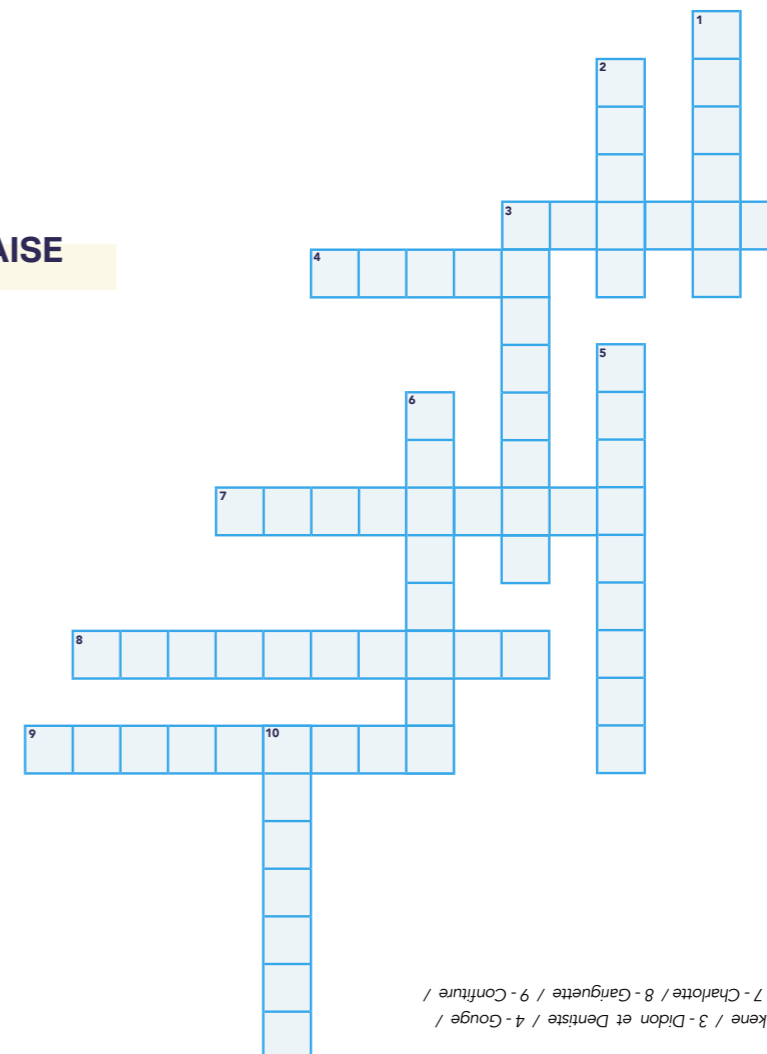
AUTOUR DE LA FRAISE

HORIZONTAL

- 3 - Sa fraise lui pend sous le bec !
- 4 - Outil en demi-tube servant à creuser
- 7 - Prénom et fameux gateau !
- 8 - C'est la plus précoce
- 9 - Faite avec du sucre

VERTICAL

- 1 - Tige fine et rampante du fraisier
- 2 - Petite graine à la surface de la fraise
- 3 - Il s'utilise pour nos dents
- 5 - Col de lingerie fait de plis
- 6 - Fraise utilisée pour le travail du bois
- 10 - Bourgeons souterrains



Réponses : 1 - Stolon / 2 - Akene / 3 - Didon et Dentiste / 4 - Gouge / 5 - Colerette / 6 - Mollette / 7 - Charlotte / 8 - Ganquette / 9 - Confiture / 10 - Turtons

LA TÊTE DANS LES ÉTOILES !

p.12



Voilà les beaux jours d'été qui reviennent et avec eux les soirées sous le ciel étoilé ! Mais que voyons nous au-dessus de nos têtes (aux alentours de 22H) ? Des constellations : il s'agit de groupes d'étoiles représentant une forme ou une figure à laquelle on a donné un nom particulier.

La Grande Ourse : aussi appelée « la grande casserole », c'est la plus connue et nous pouvons la voir très facilement, c'est la 3ème constellation du ciel par

son étendue et elle est composée de 7 étoiles. Selon la mythologie grecque, elle représente la nymphe Callisto, aimée de Zeus mais transformée par celui-ci pour la soustraire à la jalousie de son épouse Héra.

Les étoiles Castor et Polux : ce sont les étoiles jumelles qui donnent leur nom à la constellation des Gémeaux. A l'époque de la Rome Antique ces 2 étoiles représentaient aussi Romulus et Rémus.

L'étoile du Berger : il s'agit en fait de la planète Vénus, comme elle est recouverte de nuages, la lumière du soleil dont elle est assez proche s'y reflète ce qui lui donne tout son éclat. Les bergers s'en servaient de repère car elle est facile à trouver. Elle est visible tantôt le soir vers l'ouest, tantôt le matin vers l'est. Cette année jusqu'au mois de Juillet, elle est du soir et à partir du 15 Août, elle sera du matin.

Mairie
14, Le Bourg 33190 Barie
Tel : 05 56 61 07 94
mairiebarie@wanadoo.fr

Accueil
Le lundi de 13h30 à 17h30 et les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30.



Ouverture agence Postale le mercredi et le vendredi de 9h à 12h.

SAMU : 18
Pompiers : 18
Police : 17

Gendarmerie d'Auros
05 56 65 51 51

Hôpitaux
La Réole : 05 56 61 53 53
Langon : 05 56 76 57 57
Marmande : 05 53 20 30 40

Garde Médicale
05 56 61 21 61

Urgences Vétérinaires
05 56 61 01 20

Déchetterie de Langon
Ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 15h45 (18h d'avril à Octobre)

Permanence @pefem // Accès aux droits
Lieu : Devant la Mairie, un mercredi sur deux de 14h à 15h.
Rens : 07 72 29 39 22

Barie Village - Journal de la Mairie de Barie. Données collectées en Juin 2023. Certaines informations peuvent évoluer indépendamment de notre volonté. Directeur de la publication : Bernard PAGOT. Crédit Photographique : Les habitants de Barie ! Tirage : 160 exemplaires.

Réalisation/impression : Médiatourisme.fr
Téléphone : 06 20 79 14 11

Retrouvez toute l'actualité de votre village sur www.facebook.com/Barie-Village